

Stratégies de défense ou de résistance à la domination ?

Le cas des assistantes maternelles

Par leur niveau d'études, leurs salaires et la profession de leurs conjoints, les assistantes maternelles, qui gardent chez elles des enfants âgés de moins de 3 ans, appartiennent majoritairement aux fractions stables des classes populaires. Cette stabilité fonctionne comme un critère implicite de sélection à l'entrée dans le métier : à travers la procédure de l'agrément qu'elles doivent obtenir du Conseil général, elles sont évaluées par les services de PMI (Protection maternelle et infantile), les infirmières-puéricultrices vérifiant l'état de leur logement (elles sont souvent propriétaires) et, d'une certaine façon, la « respectabilité » de la famille qu'elles ont formée¹. Accédant au métier d'assistante maternelle en moyenne à 40 ans (en 2008), elles ont été avant cela employées ou ouvrières et ont souvent été contraintes de se reconverter professionnellement après un licenciement économique ou un accident biographique (comme des problèmes de santé interdisant la poursuite de leur activité professionnelle ou touchant leurs proches qu'elles aident alors en travaillant à domicile).

Même si cette position professionnelle est dominée (bas salaires, faibles quali-

MARIE-HÉLÈNE LECHIEN
Sociologue,
GRESO, université de Limoges

cations requises, importance des tâches de soin et de nettoyage, travail de garde perçu comme une simple activation de savoir-faire maternels ordinaires...), elle n'exclut pas un travail relativement autonome qui permet de réinterroger la question de l'appropriation des normes dominantes par les membres des classes populaires, ici en matière d'éducation des jeunes enfants.

Un emploi partiellement privé des protections du salariat et du travail indépendant

Une proportion non négligeable d'assistantes maternelles travaillent en deçà des possibilités offertes par la législation, alors même que les politiques publiques de la petite enfance visent à développer ce mode de garde, moins coûteux que les crèches. En 2007, 21 % des assistantes maternelles gardent un seul enfant et 20,6 % déclarent moins de 144 heures de garde dans le mois (proportion assez stable dans le temps). Pourquoi une telle « sous-activité »² ?

1. Voir Anne-Sophie Vozari, « Recruter de «bonnes» assistantes maternelles. La sélection à l'entrée d'un emploi féminin non qualifié », à paraître.

2. Question à l'origine d'une recherche pour la Caisse nationale d'allocations familiales sur laquelle

Cette réduction du temps de travail renvoie à trois manières de se protéger de la domination qui s'exerce dans des conditions elles-mêmes différentes. La première situation, très minoritaire dans les entretiens, rassemble des femmes qui ont toujours essayé d'éviter les semaines « complètes » et les horaires tardifs, ne travaillant ni le mercredi, ni pendant les vacances scolaires. Il faut souligner cependant que le temps de travail conventionnel étant de 45 heures hebdomadaires par enfant, ces assistantes maternelles peuvent ainsi travailler 4 jours par semaine, se considérer comme à temps partiel mais travailler en réalité plus de 40 heures hebdomadaires. Entrées assez jeunes dans le métier, mariées à des conjoints exerçant des professions intermédiaires ou cadres moyens, dotées de ressources culturelles (scolaires et/ou procurées par un engagement associatif local) les distinguant des autres assistantes maternelles, ces enquêtées sont en mesure de sélectionner les parents employeurs (de fait, surtout des mères travaillant à temps partiel et appartenant aux classes moyennes du public), de s'imposer lors de la négociation des contrats et de maîtriser ainsi sinon la fatigue physique et nerveuse de leur métier, du moins leur rythme de travail.

Les deux autres situations sont liées plus nettement à l'expérience d'une position professionnelle et sociale dominée : par la confrontation à une certaine précarité et par le sentiment d'un « retrait du monde » produit par l'exercice même du métier. Une majorité d'assistantes maternelles interviewées ont connu une réduction d'activité obligée. D'abord parce que

le métier, s'exerçant à domicile, suscite des tensions lorsque le conjoint et/ou les enfants en supportent mal les contraintes, notamment le bruit, le désordre, la promiscuité avec les enfants, la présence parfois intrusive des parents qui ne respectent pas la frontière invisible entre lieu de travail et espace privé (non-respect des horaires auxquels ils sont censés venir récupérer leurs enfants, des plannings établis à l'avance, du « besoin de souffler » qu'expriment souvent ces salariées de la petite enfance après leur journée de travail...). Pour les ménages appartenant aux milieux populaires au sens large (avec des conjoints ouvriers, employés ou indépendants à la tête d'entreprises, d'ateliers ou d'exploitations agricoles de petite dimension et en difficulté), l'activité d'assistante maternelle est centrale dans l'économie domestique : le nombre d'enfants gardés et les horaires pratiqués doivent assurer un salaire à part entière³. S'ensuit un risque d'empiètement sur la vie familiale dès que l'activité s'exerce à temps complet, avec une forte amplitude temporelle de la garde. Les pressions de leurs enfants et/ou de leur conjoint incitent parfois les assistantes maternelles à réduire leur activité ou même à l'arrêter complètement.

Mais l'exercice de leur métier les soumet également à l'instabilité économique des parents employeurs. Lorsqu'elles sont placées sur des marchés du travail locaux où la demande de garde est inférieure à l'offre, les assistantes maternelles ne sont en

nous nous appuyons ici : Marie Cartier, Estelle d'Halluin, Marie-Hélène Lechien et Johanna Rousseau, « "Temps partiel" ou "irrégularité" de l'activité des assistantes maternelles ? Une enquête exploratoire », CNAF, *Dossier d'études*, n°150, 2012.

3. Le salaire mensuel moyen des assistantes maternelles employées par des particuliers est de 818 euros en 2008. Les rémunérations varient fortement en fonction des marchés de garde locaux et l'ancienneté dans le métier étant très peu prise en compte, l'augmentation du salaire passe essentiellement par l'augmentation du temps de travail (voir François-Xavier Devetter, « Qualité de l'emploi et des conditions de travail des professionnel-le-s de la petite enfance », *Politiques sociales et familiales*, n° 109, septembre 2012, p. 15).

mesure ni de choisir leurs employeurs ni d'imposer leurs conditions d'emploi ; si elles doivent abaisser leurs prétentions salariales, elles doivent également supporter les effets des conditions de travail précaires des parents (qui répercutent sur elles leurs horaires décalés ou limités, rompent brutalement les contrats en cours d'année lorsqu'ils sont au chômage...) et sont souvent contraintes de réduire leur temps de travail. Ici, la condition d'emploi des assistantes maternelles semble plus proche de celle des indépendants que de celle des salariés : « propriétaires de leur "outil de production", qu'il s'agisse du logement familial ou des matériels divers de puériculture »⁴, ayant à renouveler régulièrement leur « clientèle » et à construire une réputation locale, elles ne disposent cependant pas des protections des professions libérales ou des artisans, « gens de métier » aux savoir-faire reconnus et aux revenus plus conséquents. Elles ne disposent pas non plus de la totalité des protections du droit du travail des salariés, s'alignant ici sur la condition des autres employées des services directs aux particuliers⁵ (pas ou peu de collectif de travail, de représentants du personnel et de militants syndicaux, la nature même du lieu de travail – le domicile – empêchant l'intervention de l'inspection du travail...).

Quitter une position dominée

La dernière situation concerne très peu d'enquêtées mais apporte un autre éclairage sur la définition possible d'une position professionnelle et sociale dominée : il s'agit ici d'une position à laquelle tentent d'échapper celles qui l'occupent, parce

qu'elles la perçoivent progressivement comme insupportable. Deux femmes, proches par leurs caractéristiques sociales et par leurs discours, ont incarné ce cas de « trajectoires d'émancipation ». Elles ont d'elles-mêmes réduit leur temps de travail pour préparer le CAP Petite enfance, dans une logique de « sortie par le haut » du métier d'assistante maternelle. Au moment de l'enquête, elles ont obtenu le CAP et l'une des deux travaille en crèche depuis un an, envisageant de devenir à terme auxiliaire de puériculture. Originaires des classes populaires, mariées à des hommes employés (l'un est gardien dans un établissement scolaire, l'autre magasinier dans un commerce), elles sont âgées de 35 et 36 ans. Elles ont chacune deux enfants, qu'elles ont eus un peu plus tard que la plupart des autres enquêtées (autour de 26 ans). Leurs propres mères ont travaillé comme salariées relativement tôt (alors que les mères de beaucoup d'assistantes maternelles rencontrées étaient au foyer). Les conditions d'entrée dans le métier d'assistante maternelle sont assez similaires : elles ont d'abord travaillé dans le commerce comme serveuses, vendeuses ou caissières. Sans idéaliser ces emplois, elles valorisent rétrospectivement la sociabilité entre collègues dont elles ressentent progressivement le manque en devenant assistantes maternelles. Après un congé parental pour leur deuxième enfant, elles reprennent le travail mais ne peuvent plus concilier contraintes professionnelles (notamment horaires décalés) et contraintes familiales, qui pèsent plus sur elles que sur leurs maris. Pendant leur congé parental, toutes les deux s'investissent dans la vie de l'école de leur premier enfant et deviennent bénévoles dans des haltes-garderies proches de leur domicile. À l'occasion du congé parental, elles accumulent ainsi un petit capital de relations sociales et des

4. F.-X. Devetter, *art. cit.*, p. 19.

5. Bien mise en lumière par Christelle Avril, notamment pour les aides à domicile : *L'autre monde populaire. Les aides à domicile*, à paraître.

« ressources de mobilité »⁶ qui vont les aider à « s'installer » comme assistantes maternelles et, plus tard, à envisager une sortie du métier.

Même si leur travail leur procure des satisfactions, ces deux femmes en produisent rapidement (après 3 ans d'exercice du métier) une représentation assez négative, qui les distingue là encore des autres enquêtées. À leurs yeux, le métier d'assistante maternelle se caractérise par la répétition, enferme chez soi et surtout assigne à la place de « bonne de tout le monde » (bonne des enfants qu'elles gardent, de leurs propres enfants et surtout de leurs maris). Elles critiquent leur activité pour ses effets sur la situation conjugale : travailler à domicile crée ou accentue la division inégale du travail domestique et familial entre conjoints. Rester à la maison rend leur activité professionnelle invisible et les maris semblent se percevoir comme seuls « vrais » travailleurs puisque seuls à travailler à l'extérieur du foyer. Elles ne supportent plus cet enfermement et cette dévalorisation d'elles-mêmes, tout comme elles mesurent la faible reconnaissance sociale du métier d'assistante maternelle, par exemple à travers les remarques de voisines ouvrières qui les envient, persuadées que le métier n'est pas « difficile » et permet de bien « tenir » son foyer. Le « salut » est représenté par l'obtention du CAP Petite enfance, première étape d'une trajectoire de mobilité ou même de promotion professionnelle.

Avec des mots très proches, ces deux femmes disent ne pas avoir été soutenues par leurs maris, qui ne croyaient pas en leurs chances de réussite, alors même qu'elles hésitaient à reprendre des études et à se projeter dans des métiers situés un peu plus haut dans l'espace professionnel hié-

rarchisé de la petite enfance. Dans les deux cas, la préparation du CAP et les projets de sortie du métier s'accompagnent d'une crise conjugale et d'une séparation, voire d'un divorce :

« Pendant les cours, ça a été la grosse comédie. Il venait toutes les cinq minutes voir ce que je faisais, s'il y avait personne. "T'es encore pas couchée ? T'as vu l'heure qu'il est ? La lumière, pendant ce temps elle tourne et puis quand tu vas venir te coucher, moi ça va me réveiller". [...] J'ai pas été poussée ni rien et pendant le stage, il avait promis de m'aider, il m'a jamais aidée [...]. Avachi dans son canapé devant sa télé pendant que les enfants étaient en train de faire les andouilles dans la douche, moi en train de préparer à manger, vite j'allais les aider, mettre un peu d'ordre, machin, [...] mais c'est vraiment... "T'es à la maison", ben voilà quoi. [...] C'était... aucune reconnaissance, rien. Même pas aller chercher mes enfants le soir à l'école, jamais, c'était toujours moi qui le faisais tout le temps. À force on est vraiment la bonne de tout le monde. »

Rapport aux normes légitimes

Dans ces propos, les enquêtées retournent contre leurs conjoints toute une série de normes légitimes en matière de loisirs des enfants, de suivi de leur scolarité, d'alimentation, de conjugalité... Pour décrire leur situation, elles utilisent un registre imprégné d'un langage du redressement corporel et moral, renvoyant sans doute à leur engagement dans des trajectoires d'« émancipation » ou de promotion sociale. Mais elles activent également des grilles de lecture du monde à la fois « psy » et « féministes »⁷ pour lutter contre leur

6. Notion empruntée à Jean-Noël Retière, « Être sapeur-pompier volontaire : du dévouement à la compétence », *Genèses*, n°16, 1994.

7. Grilles de lecture indissociablement « psy » et « féministes », qui sont diffusées depuis la fin des années 1960 notamment par les médias.

« retrait du monde », amorcé avec la maternité (surtout à l'arrivée du deuxième enfant) et renforcé par l'exercice de leur métier. On peut faire l'hypothèse que ce métier les a pourtant dotées, pour une part, de ces ressources cognitives, à travers la formation professionnelle, la lecture de revues professionnelles qui abordent certains thèmes sous un angle « psy », les relations avec les puéricultrices et plus encore les éducatrices jeunes enfants (que ces deux femmes, plus jeunes que la majorité des autres enquêtées, perçoivent plutôt comme des soutiens, y compris au moment où elles se séparent de leurs conjoints). Si les professionnelles plus qualifiées qui encadrent le métier d'assistante maternelle sont placées en position d'en contrôler l'accès à travers la procédure d'agrément et de sanctionner les pratiques jugées dépassées et disqualifiées (trop proches d'une logique de « garde » des enfants et non d'« accueil » et d'« éveil »), les normes qu'elles s'efforcent de faire respecter⁸ ne sont pas sans effets sur la perception par les deux enquêtées de leur propre situation.

Ces deux trajectoires, relativement atypiques, ne reflètent pas le rapport au travail des assistantes maternelles plus âgées, qui comparent leur situation présente à leurs anciens métiers d'ouvrières caractérisés par la pression du chômage et la concurrence entre collègues. Ce qui n'empêche pas cer-

taines d'entre elles d'envisager pourtant de passer le CAP Petite enfance ou de travailler à plusieurs en dehors de leur domicile, comme la législation le leur permet depuis peu. Certes, en mentionnant ces différents projets pendant les entretiens qu'elles assimilent plus ou moins à des entretiens avec les puéricultrices des PMI, elles souhaitent montrer qu'elles sont mobilisées professionnellement et qu'elles détiennent cette réflexivité qui est attendue d'elles. Mais l'on devine aussi des aspirations privées de force sociale, chez des femmes qui se sentent trop âgées pour renouer avec une logique scolaire.

La position des assistantes maternelles dans l'espace hiérarchisé des métiers de la petite enfance et plus largement dans l'espace social reste ainsi une position dominée, même si les formes et les degrés de cette domination varient considérablement. Une position dominée au sens où les assistantes maternelles peinent à protéger leurs intérêts : leur salaire, leur temps et leur espace privé potentiellement contaminés par leur travail, leur propre définition du métier d'assistante maternelle. Même si beaucoup en euphémisent les contraintes, voire n'osent se prétendre professionnelles, elles sont souvent amenées à défendre l'idée qu'il s'agit bien d'un travail face à leurs proches qui ne les prennent pas totalement au sérieux (« *Avec les enfants, tu t'amuses quand même pas mal, tes journées sont pas trop dures* »). Cependant, elles disposent d'une certaine autonomie dans leur travail qui ne signifie pas ici imperméabilité aux normes dominantes en matière d'éducation des enfants. Les assistantes maternelles sont en effet doublement exposées à ces normes, fluctuantes, définissant la « bonne » manière d'élever les enfants, à la fois comme mères et comme salariées de la petite enfance. La célébration de la maternité, commencée à la fin du dix-huitième

Sur l'émission pionnière de Menie Grégoire, programmée sur RTL de 1967 à 1981, voir les travaux de Dominique Cardon et Smaïn Laacher (notamment « L'émission de Menie Grégoire : usages radiophoniques de la psychologie », *L'École des parents*, n°1 (hors-série), 2001).

8. Normes assez proches de celles que les assistantes sociales étudiées par Delphine Serre mettent en œuvre dans leur travail de signalement des enfants en danger : normes d'« individualisation et d'investissement parental », de « gouvernement par la parole » (promu notamment par Françoise Dolto) et d'« autonomie féminine » (*Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Paris, Raisons d'agir, 2009, p. 124-140).

siècle, a été renforcée par le processus de médicalisation de la petite enfance à partir de la fin du dix-neuvième siècle puis par la « psychologisation du monde » à partir des années 1960⁹. Et comme salariées de la petite enfance, les assistantes maternelles connaissent une élévation des exigences professionnelles depuis la fin des années 1970, qui s'accompagne dans le même temps d'un encadrement juridique plus protecteur de leurs droits. Elles sont donc depuis longtemps, au sein des classes populaires, particulièrement exposées aux normes du « monde des autres » (médecins natalistes, puéricultrices hygiénistes, sages-femmes, pédiatres, psychanalystes et éducatrices de jeunes enfants adeptes du « gouvernement par la parole »...), voire en situation de les diffuser. L'autonomie de ces salariées de la petite enfance, qui appartiennent aux fractions non démunies des classes populaires, tend ainsi à ne reposer ni sur un « oubli », ni sur une résistance à la domination, mais sur une certaine maîtrise des normes légitimes en matière de prise en charge des jeunes enfants. ■

9. Voir notamment Élisabeth Badinter, *L'Amour en plus. Histoire de l'amour maternel (XVII^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Paris, Flammarion, 1980 ; Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet, *L'Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éditions Montalba, 1980 ; Catherine Rollet et Marie-France Morel, *Des bébés et des hommes. Traditions et modernité des soins aux tout-petits*, Paris, Albin Michel, 2000 ; Séverine Gojard, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute, 2010 ; Sandrine Garcia, *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*, Paris, La Découverte, 2011.